La première phase a conclu que le projet est complet ainsi qu'il est prêt pour son analyse et son évolution par la tutelle. On entamera la seconde phase :



## 2. Phase de réalisation

Les objectifs du projet ont été définis à la phase de planification. Le contenu et les paramètres d'exécution du projet<sup>1</sup>, de confirmer le cadre financier<sup>2</sup> et d'obtenir l'ensemble des autorisations requises.

<sup>1</sup>[L'exécution d'un projet désigne l'étape du projet où tout ce que votre équipe a planifié est mis en œuvre].

<sup>2</sup>[a en charge, en totalité ou en partie, l'organisation et la gestion de la politique financière d'une entreprise. Il peut représenter son entreprise lors de négociations avec les administrations et les banques)].

Au cours de la phase de réalisation, le projet, que tous les participants ont longuement étudié et définis dans les moindres détails, se caractérise.

Les étapes qui caractérisent cette phase sont :

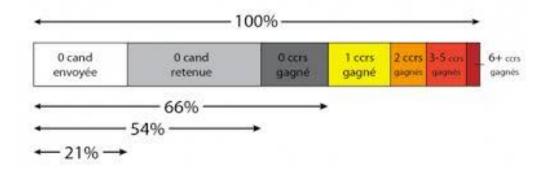
Etape 4 - Appel d'offres de candidatures ou concours d'architecture

Etape 5 - Elaboration des plans et devis

Etape 6 - Appels d'offres pour les travaux

Etape 7 - Travaux

Etape 8 - Livraison de l'ouvrage



## 1.2.1 Appel d'offres de candidatures ou concours d'architecture

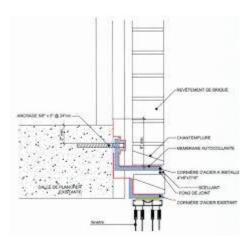
Tout au long de la procédure de sélection aux concours d'architecture, le bénéficiaire, accompagné de son gestionnaire de projet, doit constituer une équipe de professionnels de réalisation du projet.

La tutelle exige la tenue d'un concours d'architecture pour la sélection de l'architecte ou d'une équipe complète de professionnels.

Plusieurs étapes sont indispensables pour conclure le concours d'architecture. Après les résultats, le bénéficiaire valide les recommandations du jury du concours et confirme à la tutelle le choix de la firme gagnante.

Depuis cette date, il signe les contrats avec les professionnels et devient le donneur d'ouvrage<sup>3</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>[Personne physique ou morale qui donne un travail à un travailleur indépendant].



## 1.2.2 Elaboration des plans et devis

Cette étape peut etre accompagnée d'un concours d'architecture ayant permis de choisir le projet ainsi que son équipe de création, le donneur d'ouvrage pour ollouer les mandats de réalisation.

En parrallelle à la préparation du concept et des plans et devis préliminaires, un comité spécial choisi l'architecte ou le bureau d'études .

Le donneur d'ouvrage attribue le contrat à l'architecte ou au bureau d'études retenu. Idéalement, le concept de l'œuvre sera connu et approuvé dès le début de la préparation des plans et des devis definitifs.

## De cela, <u>le donneur d'ouvrage</u> doit :

- transmèttre une copie complète des plans et devis à la tutelle à chacune des étapes d'avancement,
  - confirmer le respect du programme de construction et du budget du projet
- déposer l'échéancier à jour des étapes suivantes.

Enfin, préalablement au lancement des appels d'offres, il doit :

- s'assurer de l'approbation de tous ses partenaires de projet
- Et confirmer la disponibilité de son financement.